



## Guide pratique du CNOM " Préserver sa réputation numérique" - Octobre 2018

01/10/2018

L'Ordre des médecins publie un guide pratique à l'intention des médecins : « Préserver sa réputation numérique. »

« Ce guide, fruit d'un travail mené avec un cabinet d'avocats spécialisés, a pour objectif d'accompagner les médecins dans leur exercice quotidien en leur apportant un service de proximité, en répondant à leurs questions sur leur e-réputation et en les assistant concrètement dans la gestion de celle-ci. (...)Le Conseil national de l'Ordre des médecins rappelle que l'acte professionnel d'un médecin ne saurait en aucun cas être assimilé à une simple prestation de service. Il n'est cependant pas illégal pour un patient de poster un avis concernant un médecin en ligne. »

Cet outil est complété d'un tutoriel interactif qui se veut apporter des réponses concrètes aux médecins confrontés à un enjeu de réputation numérique.